

4 mai 2008

Courrier Laval, Stéphane St-Amour

Île Saint-Joseph : décision reportée Demande d'enquête publique

Dans le dossier relatif au zonage de l'île Saint-Joseph, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) n'a pas eu assez du délai de 60 jours habituellement suffisant pour analyser le bien-fondé d'une plainte.

Déposée au bureau de la ministre Nathalie Normandeau le 5 février dernier, la demande d'enquête publique, visant à faire la lumière sur un changement de zonage adopté en toute discrétion et de manière jugée illégitime en 2001, est toujours sous analyse.

Au 60e jour ouvrable suivant le dépôt de la requête, le 29 avril, la procédure se poursuivait toujours. «On a eu besoin d'une expertise plus poussée, ce qui nécessite un petit délai», informe le responsable des relations avec les médias au MAMR, Daniel Guertin. Ce dernier rappelle que la politique des 60 jours n'est pas un règlement, mais une moyenne approximative à l'intérieur de laquelle on arrive généralement à traiter et régler les plaintes.

Le zonage faisant l'objet de la présente contestation et que les requérants tentent de faire invalider, ouvre la porte à un développement résidentiel de 75 maisons unifamiliales dans l'île. Une décision devrait être rendue sous peu.

Baignée par les eaux de la rivière des Mille Îles, en amont de l'archipel de Terrebonne, l'île Saint-Joseph est au cœur d'un imbroglio juridique qui a mené, le 5 février dernier, un groupe de citoyens de l'est de Laval à réclamer de la ministre des Affaires municipales une enquête publique. (Photo d'archives – Martin Alarie)

<http://www.courrierlaval.com/article-209372-Ile-SaintJoseph-decision-reportee.html>